

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

La ministre

Paris, le 21 JUIN 2011

Monsieur le Professeur,

La lutte contre le changement climatique est une priorité de la France. Dans le cadre de la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005, la France s'est dotée d'un objectif de long terme de division par quatre de ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, réaffirmé par la loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Au niveau international, l'Union Européenne (UE) s'est également fixée des objectifs ambitieux à moyen et long terme, en s'engageant à diminuer ses émissions de 20% d'ici 2020 et de 80 à 95 % d'ici 2050 par rapport à 1990.

A l'horizon 2020, le paquet énergie-climat européen adopté sous présidence française est construit autour d'un objectif minimum de réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre de l'UE entre 1990 et 2020. Le Conseil européen de décembre 2008 a engagé l'UE à relever cet objectif à -30 % entre 1990 et 2020 dans le cadre d'un accord global sur le climat post-2012, à condition que les autres pays développés s'engagent à réaliser des réductions d'émissions comparables et que les pays émergents contribuent au regard de leurs responsabilités et capacités respectives.

La Commission européenne a publié le 8 mars dernier une feuille de route pour une économie bas-carbone en 2050 proposant une trajectoire coût-efficace de réduction domestique des émissions de gaz à effet de serre en 2020, 2030, 2040 et 2050. Le point de passage prévu pour 2020 se situe à -25% par rapport à 1990 et pourrait être atteint, d'après la Commission, par le simple respect des engagements déjà pris, grâce notamment à l'amélioration de l'efficacité énergétique. Plusieurs Etats membres, ainsi que des ONG et des entreprises, plaident dans ce contexte pour un relèvement à 30 % de l'engagement de l'Union européenne qui ne soit pas conditionné à des efforts comparables d'autres pays, en invoquant trois motifs :

- le premier est d'ordre environnemental et scientifique : le niveau global d'ambition actuellement affiché par les engagements de l'ensemble des pays n'est pas suffisant pour limiter l'augmentation de la température à 2°C en 2050 ;

Monsieur Christian de PERTHUIS  
Professeur d'économie associé à l'Université Paris Dauphine  
Chaire Economie du climat  
Palais Brongniart  
28 Place de la Bourse  
4ème étage  
75002 PARIS

- le second est d'ordre économique : repousser à l'après 2020 une trop grande partie de l'effort risquerait de rendre bien plus coûteux l'atteinte de l'objectif de réduction de 2050 ; accélérer l'effort d'ici 2020 augmenterait les ressources tirées des enchères carbone susceptibles de financer une partie de l'effort ;
- le troisième est d'ordre politique : l'UE réaffirmerait ses ambitions et sa posture à la veille d'échéances internationales cruciales.

Pour prendre position dans ce débat qui concerne tout le monde, il importe de considérer l'ensemble des conséquences d'une telle évolution et en particulier ses impacts environnementaux, économiques, sociaux et juridiques à court et moyen terme ce qui passe par l'identification des scénarios les plus pertinents pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

C'est pourquoi j'ai décidé d'installer un comité, composé de représentants des entreprises, des syndicats, des ONG et des ministères concernés ainsi que d'experts, pour partager les analyses sur les scénarios les plus pertinents. Je souhaite que vous présidiez ce comité dont l'animation sera conduite avec l'assistance des équipes du Centre d'Analyse Stratégique et le soutien technique des services de l'Etat.

Ce comité devra réaliser une synthèse des travaux existants sur les cibles et les trajectoires de réduction d'émission de gaz à effet de serre à long terme. Il pourra organiser des auditions en tant que de besoin, chacun des grands secteurs devant être auditionné. Le rythme de ses travaux devra être articulé avec le calendrier des discussions au niveau européen.

J'attire en particulier votre attention sur la nécessité de traiter les questions suivantes :

- Quelles sont, dans le cadre de la feuille de route de l'Europe, les orientations prises par nos partenaires européens et de quels éléments précis dispose-t-on sur la comparabilité des efforts respectifs ?
- Quels seraient les potentiels de réduction d'émissions des différents secteurs (énergie et industrie, bâtiment, transports, agriculture et forêt) dans le temps (d'ici 2020 puis entre 2020 et 2050) ?
- Quels sont les différents scénarios envisageables, leurs avantages et inconvénients, notamment en termes de faisabilité technique, d'impacts sur l'économie et sa compétitivité (au niveau macroéconomique et sectoriel), et de retombée sur l'environnement ?
- Quelle part accorder aux instruments économiques domestiques et internationaux (par exemple marché de permis, taxe carbone, mécanismes de projet) pour atteindre les objectifs et quels critères pour assurer leur intégrité environnementale ?

Compte tenu des prochaines échéances communautaires et internationales, et notamment des Conseils européens, je souhaite que soit produite une note d'étape pour le 20 juillet et un rapport final pour le 15 octobre. La note d'étape inclura une synthèse des premiers échanges avec les parties prenantes et des travaux existants. Le rapport final récapitulera l'ensemble des analyses et permettra d'alimenter le débat européen sur le relèvement de l'ambition de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il devra permettre au gouvernement, à l'issue de ce travail collectif, de se positionner, grâce à une meilleure connaissance des impacts, sur la question du relèvement des objectifs de réduction des émissions.

Je vous prie de croire, Monsieur le Professeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Bien à vous*



Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET